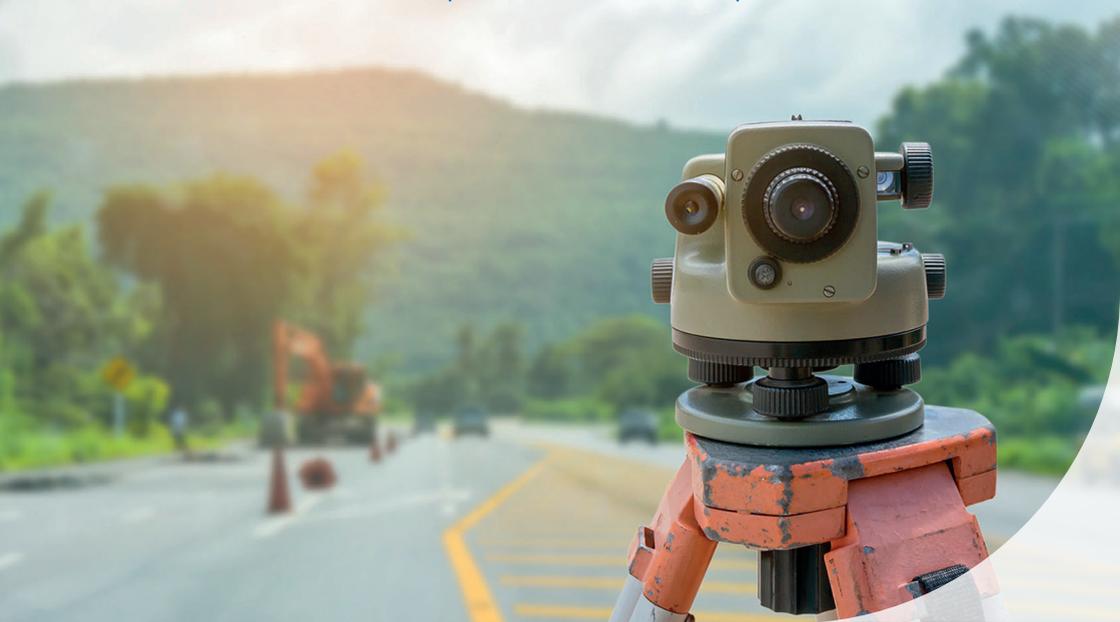


RÉUNION RÉGIONALE

PRÉSERVEZ VOTRE RESPONSABILITÉ AU COURS DE VOS CHANTIERS PUBLICS

Quels sont vos risques en cours de chantiers,
au moment de la réception des travaux et après le chantier ?



MERCREDI 3 JUILLET 2019
10h - 13h

Salle des Augustins
Place Georges Degroote
59190 Hazebrouck



PROGRAMME

9 h30 - Accueil

- **Introduction : les acteurs : qui fait quoi ?**
- **Les dommages en cours de chantier**
 - ↳ Les dommages sur l'ouvrage lui-même ou son environnement
 - ↳ Les dommages aux avoisinants (ouvrages tiers)
 - ↳ Les dommages aux usagers : signalisation et pouvoirs de police
- **Réception et réserves**
 - ↳ Pour les dommages causés à l'ouvrage
 - ↳ Pour les dommages causés à l'ouvrage
- **Les dommages survenus après le chantier**
 - ↳ Garantie de parfait achèvement
 - ↳ Garanties légales
 - ↳ Garantie dommage ouvrage
- **Conclusion : bons conseils et points de vigilance**

La réunion est animée par des binômes constitués de salariés de SMACL Assurances et d'avocats spécialisés dans les dossiers publics. Leur intervention est préparée sur la base de dossiers traités par SMACL Assurances.

Les participants seront conviés à un buffet déjeunatoire à l'issue de la réunion.

SMACL Assurances

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9 - Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.

LA MUTUELLE D'ASSURANCE DES TERRITOIRES